TASSÉ
BERTRAND
BARABÉ
AVOCATS • NOTAIRES

POLITIQUES ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels que TBB Avocats recueille ne sont utilisés que dans le cours de ses activités professionnelles et uniquement afin de compléter le mandat de services demandés et conformément aux exigences légales. Nous ne vendons jamais les renseignements personnels que nous détenons.

Par renseignements personnels on entend tout renseignement qui concerne une personne physique, qui permet de l'identifier directement ou indirectement et qui n'a pas un caractère public au sens de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (« **Renseignements personnels** »).

Les raisons pour lesquelles ces informations sont nécessaires sont expliquées aux clients afin d'obtenir leur consentement éclairé.

Nos politiques de gestion et de protection des Renseignements personnels

Nous nous engageons à protéger les Renseignements personnels recueillis dans le cadre des mandats qui nous sont confiés et à assurer la sécurité de ces informations détenues en mettant en place des mesures de sécurité appropriées.

Pour ce faire, nous avons adopté des politiques et des pratiques encadrant notre gouvernance à l'égard de ces Renseignements personnels visant à en assurer la protection.

Les Renseignements personnels protégés incluent leur support physique ou technologique, le système ou la technologie de l'information par lesquels ces renseignements personnels sont traités, transmis ou conservés aux fins de l'utilisation prévue.

Nos politiques s'appliquent notamment à nos employés, associés, consultants, fournisseurs (« **Utilisateur** »).

Politique concernant la protection des renseignements personnels

Renseignements recueillis

Selon les besoins spécifiques d'un mandat, les Renseignements personnels que nous recueillons auprès du client ou auprès de tiers peuvent être par exemple, son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse postale, son adresse électronique, son numéro de téléphone, son numéro de carte de crédit et/ou informations bancaires, son numéro de permis de conduire, d'assurance maladie et tout autre renseignements pertinents à l'identification et à l'exécution du mandat.

Mode de collecte

La collecte peut s'effectuer notamment, en personne, par plateformes sécurisées de partage de fichiers, par courriel, par l'entremise de formulaires ou d'entretiens téléphoniques.

Fins auxquelles les Renseignements personnels sont recueillis

Les Renseignements personnels nécessaires dans le but notamment d'être en mesure d'identifier le client ou tout intervenant, de communiquer avec lui, d'offrir un service ou d'exécuter un mandat, effectuer le paiement des factures ou améliorer les services rendus.

Communications des Renseignements personnels à des tiers

Dans le cadre du mandat ou du contrat de services, il est possible que nous communiquions les Renseignements personnels obtenus à des tiers au Québec et hors-Québec et notamment, aux autorités gouvernementales, à nos propres fournisseurs ou partenaires et aux autres parties impliquées au dossier. Dans tous les cas, la communication est faite dans le seul objectif principal et légitime pour lesquels ils ont été collectés ou à des fins compatibles avec cet objectif.

Conservation et destruction des Renseignements personnels

Tous les Renseignements personnels recueillis, quel que soit leur support, sont conservés dans un environnement sécurisé contre les accès non autorisés. Les Renseignements personnels sont conservés pour la période nécessaire à la réalisation des fins prévues par leur collecte et afin que nous nous conformions à nos obligations légales. Les Renseignements seront ensuite détruits en conformité avec les lois en vigueur.

Droit d'accès, de rectification ou de retrait

Le client peut avoir accès aux Renseignements personnels qui le concernent. Il peut en faire la demande à protection@tbbavocats.ca. Le client peut demander la correction ou la destruction d'un Renseignement personnel.

Il peut aussi retirer son consentement à la collecte, à l'utilisation et à la conservation de ses Renseignements personnels en contactant le Responsable de la protection des renseignements personnels à protection@tbbavocats.ca

Témoins de connexion

Des témoins de connexion sont utilisés lors des visites sur notre site Internet et permettent de connaître, par exemple, le type de navigateur utilisé, la langue de préférence, le site de référence, la date et l'heure de la visite sur le site. Ces données sont recueillies afin de mieux comprendre l'utilisation qui est faite du site Internet par les utilisateurs et d'en améliorer l'efficacité.

Un bandeau de consentement est automatiquement affiché à l'arrivée sur notre site Internet afin de permettre à l'utilisateur d'activer les témoins.

Sécurité des Renseignements personnels

Tous les Renseignements personnels collectés, quel que soit leur support, sont conservés dans un environnement sécurisé contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés ainsi que contre la perte ou le vol.

Ces mesures de sécurité incluent l'utilisation de pare-feu et de serveurs sécurisés, l'encryptage, le déploiement de systèmes et procédés de gestion des droits d'accès appropriés, la sélection minutieuse des processeurs, une formation suffisante de notre personnel ayant accès aux Renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions.

Incident de sécurité

Malgré tous les efforts déployés, aucune méthode de transmission ou de conservation électronique n'est entièrement sécuritaire. Par conséquent, nous ne pouvons pas garantir la sécurité des Renseignements personnels qui nous sont transmis ni que ces renseignements personnels ne seront pas obtenus, consultés, divulgués, modifiés ou détruits à la suite de la violation des mesures de sécurité et de protection.

En cas d'incident affectant la protection des Renseignements personnels, nous nous engageons à prendre les mesures requises pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé et éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent conformément à la Politique de gestion des incidents en matière de sécurité de l'information présentée plus bas.

Politique de sécurité de l'information

Cette politique définit la responsabilité de chacun des Utilisateurs, selon les circonstances et le degré de sensibilité des Renseignements auxquels ils ont accès, afin d'en assurer la protection et l'utilisation raisonnable et appropriée, à réduire les risques d'incident et à en minimiser les effets, le cas échéant.

Ainsi, nos Utilisateurs s'engagent formellement à ne pas divulguer ou utiliser les Renseignements personnels à d'autres fins que dans l'exercice de leurs fonctions et dans le respect du secret professionnel ou sans avoir préalablement obtenu le consentement de la personne au sujet de laquelle des Renseignements personnels sont détenus ou de son représentant, à moins qu'une loi ne les autorise à le faire.

Nos Utilisateurs s'engagent également à n'accéder aux Renseignements personnels que dans le cadre des opérations de TBB Avocats inc. et uniquement par l'entremise des outils fournis et approuvés par TBB Avocats inc. Ils ne doivent pas tenter d'accéder ou sauvegarder des Renseignements personnels sur des systèmes autres que ceux que nous leur fournissons ou en utilisant des services infonuagiques commerciaux que nous n'avons pas approuvés.

Nos Utilisateurs doivent utiliser des mots de passe robustes et prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la divulgation non autorisée de ces mots de passe. Les ordinateurs, appareils cellulaires et autres outils informatiques laissés sans surveillance doivent être physiquement sécurisés et inaccessibles aux personnes non autorisées.

Les Utilisateurs ne bénéficient d'aucune expectative de vie privée dans le cadre de l'utilisation qu'ils font des systèmes d'information mis à leur disposition dans le cadre de leur travail. Nous

conservons ainsi le droit de vérifier et surveiller toute utilisation des systèmes d'information en tout temps et sans préavis.

Nous fournissons les protections physiques et électroniques raisonnables et appropriées pour prévenir l'accès non autorisé aux Renseignements personnels, tant dans nos installations physiques que dans notre environnement informatique. L'accès à distance utilise la méthode de double indentification.

Lorsque les Renseignements personnels doivent être partagés avec autrui dans l'exercice de nos fonctions ou lors de l'exécution d'un mandat professionnel, nous obtenons préalablement de sa part un engagement écrit à prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et l'intégrité des Renseignements personnels au sens de notre Politique de sécurité de l'information et des lois applicables et à ne conserver aucune information au-delà de la durée nécessaire au mandat ou contrat.

Traitement des plaintes

Me Lisa Barabé, vice-présidente de TBB Avocats est responsable de l'application de la présente politique ainsi que de la protection des renseignements personnels et peut être contactée à l'adresse suivante : protection@tbbavocats.ca.

Politique de gestion des incidents en matière de sécurité de l'information

Un incident en matière de sécurité de l'information (« **Incident** ») signifie un événement qui porte atteinte ou qui est susceptible de porter atteinte à la disponibilité, à l'intégrité ou à la confidentialité de l'information détenue par TBB Avocats inc., incluant les Renseignements personnels.

S'appliquant conjointement avec notre Politique de sécurité de l'information, cette politique a pour objectif de nous assurer, de façon raisonnable eu égard aux circonstances, que chaque Incident potentiel, appréhendé ou réel de sécurité de l'information soit détecté, identifié, signalé, contenu, documenté, analysé et qu'il y soit remédié rapidement, conformément aux exigences légales, de façon à limiter au mieux tout impact négatif.

Ainsi, tout Incident réel ou soupçonné doit être signalé au comité de direction. Il pourra s'agir, par exemple, de l'accès à l'information ou aux systèmes informatiques par une personne non autorisée, le partage non autorisé d'identifiant de connexion ou de mot de passe, la perte d'un appareil contenant des Renseignements personnels, le piratage, un défaut de fonctionnement d'un logiciel ou du matériel, l'envoi d'information à un mauvais destinataire, etc.

Ce signalement déclenche la tenue d'une enquête qui permet de colliger toute l'information pertinente, d'évaluer la gravité de l'Incident, de prendre rapidement toutes les mesures correctrices raisonnables et appropriées requises, le cas échéant, afin de contenir sans délai toute violation réelle ou potentielle de la sécurité des Renseignements personnels.

Lorsque l'Incident est contenu et les Renseignements personnels sécurisés, une évaluation de l'étendue et des répercussions de l'Incident est effectuée après enquête exhaustive et collecte des informations pouvant être recueillies. Lorsque la cause de l'Incident est identifiée, une stratégie de correction doit être planifiée et appliquée.

Cette politique porte également sur la manière dont les personnes touchées seront avisées. Ainsi, si certains Renseignements personnels d'un client ont été compromis, un avis écrit lui sera transmis dans un délai maximal de trente (30) jours, fournissant notamment une description générale de l'Incident, la liste des Renseignements personnels compromis, une description des mesures que nous avons prises pour protéger les Renseignements personnels et éviter la survenance d'un Incident similaire, les coordonnées de la personne pouvant être contactée pour obtenir plus d'information. Un avis à la Commission d'accès à l'information sera également transmis lorsque l'Incident présente un risque sérieux qu'un préjudice soit causé.

Politique de fermeture des dossiers

Les Renseignements personnels obtenus et détenus par TBB Avocats inc. le sont uniquement pour les fins des mandats professionnels qui lui sont confiés et pour la gestion et les opérations courantes de l'entreprise.

Les obligations professionnelles qui s'imposent à nos avocat(e)s et notaires nous obligent à conserver une copie du dossier, incluant les Renseignements personnels, pour une période de sept (7) ans après la fin du mandat donné à un(e) avocat(e) et de dix (10) ans dans le cas d'un mandat donné à un(e) notaire. Lorsque ce délai est écoulé, le dossier et les Renseignements personnels qu'il contient sont détruits de façon sécuritaire.